



MRC de Maskinongé Schéma d'aménagement et de développement révisé

Légende : Limites de l'îlot déstructuré Affectation agricole active Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +) Affectation agro-récréative Rues desservies par l'aqueduc Limites de propriété Limites municipales

Échelle = 1:5000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire

Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000 © Gouvernement du Québec

Affectations Plan no. **SUR-01**

agricoles / Îlots déstructurés : Sainte-Ursule

(Juin 2011, r.222-11, a.6) ANNEXE 1-74